

Annonce N°322, publiée le 03/11/2006 dans le BOAMP 210 B, dépt. 75

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ville de Paris, direction de l'urbanisme.

Correspondant : Mme Marie-Christine Moutie, 17, boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04, tél. : 01-42-76-31-55, télécopieur : 01-42-76-70-50, courriel : marie-christine.moutie@paris.fr, adresse internet : <http://www.paris.fr>.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques. collectivité territoriale.

Objet du marché : concours international d'architecture pour la construction du " Carreau " des Halles à Paris 1er arrondissement.

Catégorie de services : 12.

C.P.V. - Objet principal : 74200000.

Lieu d'exécution : îlot délimité par les rues Baltard, Rambuteau, Pierre-Lescot, Berger et par l'allée St-John-Perse, à Paris, 1er arrondissement.

Code NUTS : FR101.

Caractéristiques principales :

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : le programme de l'opération porte sur la construction d'un ensemble bâti au sein d'une emprise d'environ deux hectares formant la superstructure de la partie est du complexe souterrain du Forum des Halles et l'accès principal du pôle de transport en commun Chatelet-Les Halles. Il inclut la restructuration de l'ensemble du volume défini aujourd'hui par la place basse (niveau -3) et les espaces immédiatement adjacents (niveaux -3 à 0) et comporte la mise en place de liaisons piétonnes nouvelles, entre le jardin et la rue Lescot ainsi qu'entre le jardin et les niveaux inférieurs.

Il abritera un ensemble de programmes d'équipements publics et commerciaux pour une surface utile totale estimée entre 11 000 m et 15 000 m.

Refus des variantes

Prestations divisées en lots : non

Durée du marché ou délai d'exécution : 80 mois à compter de la notification du marché.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : prestations financées par le budget de la Ville de Paris (ressources propres). Possibilité de céder ou nantir, en partie ou en totalité, les créances résultant du marché. Marché traité à prix global et forfaitaire. Prix révisables. Règlement par virement au compte du titulaire. Délai global de paiement : 45 jours maximum. Possibilité de verser une avance au titulaire du marché. Versement régulier d'acomptes sur la base des prestations réellement exécutées.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Conditions de participation :

Critères de sélection des candidatures : par ordre d'importance décroissant :

A/ les compétences professionnelles des candidats en matière de réalisation d'ouvrages présentant des problématiques urbaines, constructives, environnementales et fonctionnelles complexes ; B/ l'adéquation aux enjeux du projet des capacités techniques des candidats en termes de moyens humains, de moyens matériels et de compétences

La prestation est réservée à une profession particulière.

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : le mandataire de l'équipe candidate devra appartenir à la profession d'architecte (loi française 77-2 du 3 janvier 1977) telle que définie par la réglementation en vigueur du pays d'origine du candidat.

Les personnes morales seront tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution des marchés

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;
- DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefi.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Autres renseignements demandés :

- composition de l'équipe candidate et des moyens logistiques de chaque membre de l'équipe ;
- description des effectifs de chaque membre de l'équipe candidate ;
- présentation d'une liste de prestations effectuées par les membres de l'équipe candidate au cours des trois dernières années (indiquer le maître d'ouvrage, le programme, la surface et le coût) ;
- présentation souhaitée sur un panneau A0, format " paysage ", contre collé sur support rigide des prestations de l'équipe candidate relatives à des opérations présentant des problématiques urbaines, constructives, environnementales et fonctionnelles complexes ; ou fichier correspondant, au format.pdf. ;
- copie de la carte d'inscription à l'ordre des architectes, ou document équivalent, pour le mandataire, ainsi que copie des attestations d'assurances civile et professionnelle pour chacun des membres du groupement.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- critère n° 1 : qualité de la réponse au programme urbain et technique du maître d'ouvrage, ainsi qu'à ses objectifs financiers : 70 % ;
- critère 2 : pertinence de la réponse au regard des objectifs environnementaux formulés dans le programme du concours : 30 %.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

Type de procédure : concours restreint.

Date limite de réception des candidatures : 18 décembre 2006, à 16 heures.

Date prévue pour l'envoi aux candidats sélectionnés de l'invitation à présenter une offre ou à participer au dialogue : 22 janvier 2007.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

Récompenses et jury :

Nombre et valeur des primes qui seront attribuées : une prime non révisable de 200 000 EUR (H.T.) sera accordée à chaque concepteur sélectionné ayant remis l'intégralité des prestations conformes au règlement du concours. L'indemnité du concepteur attributaire du marché constituera une avance sur ses honoraires

Renseignements complémentaires .

I, description succincte

Concours restreint sur esquisse en vue de la passation d'un marché public de maîtrise d'oeuvre relatif à la construction d'un nouvel ensemble bâti désigné sous le nom de " Carreau " et à la démolition de bâtiments existants situés au Forum des Halles, à Paris 1er arrondissement.

Le périmètre du projet est déterminé par les rues Baltard, Rambuteau, Pierre-Lescot, Berger et l'allée Saint-John-Perse à Paris 1er arrondissement, il est délimité à l'ouest par le nouveau jardin public des Halles dont le projet est cours d'élaboration.

Le programme de l'opération porte sur la construction d'un ensemble bâti au sein d'une emprise d'environ deux hectares formant la superstructure de la partie est du complexe souterrain du Forum des Halles et l'accès principal du pôle de transport en commun Châtelet-Les Halles. Outre la superstructure, il inclut la restructuration de l'ensemble du volume défini aujourd'hui par la place basse (niveau -3) et les espaces immédiatement adjacents (niveaux -3 à 0) et comporte la mise en place de liaisons piétonnes nouvelles entre le jardin et la rue Lescot ainsi qu'entre le jardin et les niveaux inférieurs.

Le Carreau abritera un ensemble de programmes d'équipements publics et commerciaux pour une surface utile totale estimée entre 11 000 mètres carrés et 15 000 mètres carrés.

Le programme des équipements publics comportera notamment un conservatoire de musique.

Il devra permettre l'éclairage naturel des niveaux inférieurs du complexe. Il devra présenter un niveau élevé de performance en matière de protection de l'environnement et répondre aux objectifs de développement durable.

La mise en oeuvre du projet sera coordonnée avec les travaux de restructuration des espaces souterrains du Forum des Halles et du jardin des Halles qui sont confiés à un autre maître d'oeuvre. Elle devra prendre en compte les contraintes d'exploitation des établissements implantés en infrastructure, notamment celles du pôle de transport en commun.

Le projet du " Carreau " des Halles s'inscrit dans une stratégie urbaine de rénovation d'ensemble du quartier des Halles. Il présente, à ce titre, trois enjeux principaux :

- le traitement de l'émergence du complexe souterrain qui constitue la première porte d'entrée de la Capitale : il abrite le plus important pôle de transport en commun de la région parisienne et un vaste complexe d'équipements publics et de commerces ;
- les modalités de mise en relation des espaces publics souterrains et de surfaces ;
- la mise en synergie des programmes publics et commerciaux, en faveur de l'animation du site, notamment en soirée.

Le détail de la programmation pourra connaître des évolutions au stade de l'avant-projet, notamment du fait de la concertation qui sera conduite par le maître d'ouvrage avec les habitants riverains et les usagers du site. Le maître d'ouvrage se réserve la faculté d'imposer ces évolutions du programme de l'opération au stade des études d'avant projet, selon les dispositions de l'article 2 de la loi n° 85-704 modifié par l'ordonnance n° 2004-566 "

II, nombre minimal de participants : 07

Nombre maximal de participants : 10

Noms des participants déjà sélectionnés : sans objet

III, contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaires du contrat de service faisant suite au concours :oui

IV, la décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur : non

V, noms des membres du jury sélectionnés

Le jury sera présidé par le maire ou son représentant.

Les membres du jury élus du Conseil de Paris sont

Titulaires :

M. Jean Pierre caffet

M. Pierre mansat

M. Jacques boutault

M. Jean François LEGARET

Mme Florence BERTHOUT

Suppléants :

M. Alain le garrec

M. Jean -Yves AUTEXIER

Mme Charlotte nenner

M. Christophe LEKIEFFRE

M. Jack -Yves BOHBOT

L'identité des autres membres du jury sera communiquée aux candidats lorsqu'elle sera connue

VI, ce concours s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires

Non

VI .1/ autres informations

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'omc

L'avis concerne un marché public.

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Ce concours est couvert par la directive 2004/18/ce.

Lieu d'exécution

Îlot délimité par les rues Baltard, Rambuteau, Pierre-Lescot, Berger et par l'allée Saint--John-Perse, à Paris, 1er arrondissement.

Le candidat retenu se verra confier une mission de base complète, domaine construction neuve, conformément au décret 93-1268 du 29 novembre 1993, avec les missions complémentaires concernant la maîtrise de l'économie du projet et les performances environnementales de la construction.

VI, 2/ Délai

Tranche ferme : aps, apd et missions complémentaires, date de départ : 15/12/2007, durée : 12 mois.

Tranches conditionnelles n° 1 : pro, act et missions complémentaires, durée 11 mois

Tranches conditionnelles n° 2 : det, aor et missions complémentaires, durée 57 mois

VI, 4/ Code catégorie d'achat : 71-01

VII, conditions de participation

Compétences du candidat :

Chaque candidat devra réunir au minimum des compétences dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et des études techniques Tous Corps d'état, structure , économie de la construction, maîtrise des performances environnementales des constructions (simulations dynamiques, énergies renouvelables...).

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché :

Groupement conjoint. En cas de groupement, l'architecte sera obligatoirement le mandataire. Un même architecte ne pourra être mandataire de plusieurs groupements.

VIII, modalités de réponse par voie électronique

Il est attendu des candidats une réponse par voie électronique sur la plate-forme FORSUP de réponse aux consultations dématérialisées de la Mairie de Paris, accessible à partir de l'adresse: www.marchespublics.paris.fr, en cliquant sur le lien de la rubrique " Consultations dématérialisées "

de la page " Marchés Publics ", puis sur le lien " Répondre aux consultations dématérialisées ". Ils devront disposer pour cela d'un certificat de signature électronique référencé dans la liste publiée à l'adresse : www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/. Les modalités détaillées de réponse par voie électronique sont exposées dans le Règlement de consultation/phase Candidature, accessible sur demande auprès du service concerné et consultable et téléchargeable sur la plate-forme FORSUP, selon le cheminement susmentionné

Le panneau A0, format " paysage ", de présentation des références de l'équipe relatives à des opérations présentant des problématiques urbaines, constructives, environnementales et fonctionnelles complexes ainsi que tous les autres documents sous forme papier ou sur CD Rom seront remis par le candidat au service contre récépissé ou bien par courrier recommandé avec demande d'avis de réception postal, les jours ouvrés de 9 H 30 à 12 heures et de 14 H 30 à 16 H), à l'adresse suivante :

Mairie de Paris/Direction de l'urbanisme BBMCG

Bureau 11105

17 boulevard Morland

75181

Paris Cedex 04 FRANCE

Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels : 18/12/2006 avant 16 heures.

Documents payants : non

IV, 1/renseignements complémentaires :

Des renseignements complémentaires sur le projet sont disponibles sur le site www.competitioncarreaudeshalles.fr

A l'issue de la sélection des candidatures, le jury retiendra au minimum sept candidats et au maximum dix candidats admis à concourir. Il leur sera remis un dossier de consultation des concepteurs comportant un programme architectural, technique et environnemental, le règlement du concours et diverses annexes techniques.

Définition des études à effectuer par les candidats lors d'un concours, d'un marché de conception-réalisation ou d'un dialogue compétitif :

Les candidats admis à concourir devront remettre au maître d'ouvrage les éléments suivants :

A/ Dix panneaux A0, (couleur autorisée) non encadrés, présentant graphiquement en plan, coupes, façades (échelle maximale de 1/200) et autres modes de représentation, la réponse du concurrent au programme de l'opération.

B/En vingt-cinq exemplaires, un dossier comportant une note, une notice environnementale, une notice architecturale, technique et financière présentant notamment les solutions proposées pour le phasage de l'opération et le mode de mise en oeuvre du projet en milieu occupé, les tableaux des surfaces, un cahier réunissant la réduction au format A3 des planches de présentation mentionnées au A/ ci-dessus.

C/ en trois exemplaires, sur support informatique (Cd-Rom), les fichiers informatiques au format .pdf correspondant aux éléments mentionnés en A/ et B/ ci-dessus.

Le délai prévu pour la réalisation des prestations des points a/, b/ et C/ est de quatorze semaines à compter de l'envoi du dossier de consultation des concepteurs (programme) aux candidats admis à concourir.

D/Une maquette en couleur et démontable du projet, à l'échelle de 1/200, destinée à s'insérer dans un socle réalisé par le maître d'ouvrage.

E/Un film vidéo présentant notamment la vision du projet à la fois depuis l'espace public extérieur, les espaces intérieurs et les niveaux inférieurs du Forum des Halles.

Le délai prévu pour la réalisation des prestations des points D/ et E/ est de seize semaines à compter de l'envoi du dossier de consultation des concepteurs (programme) aux candidats admis à concourir

Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 octobre 2006.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : mairie de Paris, direction de l'urbanisme, bBMCG-MARCHES.

Correspondant : M. François-Régis Perge, bureau 11105, 17 boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04, tél. : 01-42-76-22-74, télécopieur : 01-42-76-70-50, courriel : francois-regis.perge,@paris.fr.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : mairie de Paris, direction de l'urbanisme, sous-direction de l'aménagement.

Correspondant : M. François Bodet, 17 boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04, tél. : 01-42-76-33-56, courriel : francois.bodet@paris.fr.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : mairie de Paris, direction de l'urbanisme, BBMCG-marchés.

Correspondant : M. François-Régis Perge, bureau 11105, 17 boulevard Morland, 75181 Paris Cedex 04, tél. : 01-42-76-22-74, télécopieur : 01-42-76-70-50, courriel : francois-regis.perge,@paris.fr.

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : mairie de Paris, direction de l'urbanisme, BBMCG-marchés.

Correspondant : Mme Sophie Delorme, 17, boulevard Morland Bureau 11109, 75181 Paris Cedex 04, tél. : 01-42-76-22-72, télécopieur : 01-42-76-70-50, courriel : sophie.delorme.du@paris.fr.

Instance chargée des procédures de recours : tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, tél. : 01-44-59-44-00, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, télécopieur : 01-44-59-46-46.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy, 75181 Paris Cedex 04, tél. : 01-44-59-44-00, courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr, télécopieur : 01-44-59-46-46.